

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

itions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation mèdicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 110-9 Société : 104703
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : JAMALI Said
Date de naissance : 01/05/1952
Adresse : Berrechid
Tél. 0664559080 Total des frais engagés : 400,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDP N° : AA215 / 2019

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17/01/2022

Nom et prénom du malade : Jamali Said Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : IRCT

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : KC

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17.01.22	CA		0,127 unit	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE SEKKAT D'Analyses Médicales Réception Lot LE Youssef II N°12 Berrechid	18/01/22		400.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

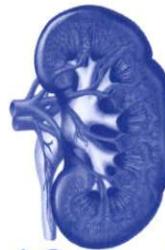
مركز أسرالضن للتلي وتصفية الدم لولاد حريز

CENTRE DE NEPHROLOGIE HEMODIALYSE OULED HRIZ

Dr. Amal AYAD

Spécialiste en Néphrologie

Hémodialyse



الدكتورة أمال عياد
إختصاصية في أمراض الكلى
و تصفية الدم

Berrechid Le :

17/01/2022

M Dr AMALI Saïd

PCR

Covid 19

LABORATOIRE SEKKAT
D'Analyses Médicales
Réservation
Lot LE Youssef II N°12 Berrechid

A handwritten signature in blue ink, enclosed in a decorative oval border.

تجزئة أولاد حريز، رقم 85 - برشيد .

Tél : 05 22 32 68 51- Fax : 05 22 53 40 43 - E-mail : amalayad@hotmail.fr

Laboratoire Sekkat d'analyses médicales

Docteur Mohamed Sekkat

Médecin Biogiste en analyses médicales

Adresse : N°12 Lot. El Yousser II, intersection rue Mohamed V et rue Moqawama, à coté de BMCE bank, Berrechid

Tél. : 05 22 51 77 81 / Email : laboratoiresekkat@gmail.com

Urgences : 06 25 63 42 71

Biochimie - Hématologie - Virologie - Bactériologie - Parasitologie - Mycologie -
Immunologie - Hormonologie - Toxicologie - Biologie de la reproduction

Facture

N° facture : 2022-00765

Patient : Mr JAMALI Said

Edité le : 18/01/2022

Date prélèvement : 18/01/2022

Analyses	Valeur en B	Montant
PCR COVID-19	400	400,00
Total B	400	400,00
APB	1,0	0,00
Total		400,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Quatre cent dirhams***

LABORATOIRE SEKKAT
D'Analyses Médicales
Rabat
Lot LE Yousser II N°12 Berrechid



LABORATOIRE SEKKAT D'ANALYSES MEDICALES

مختبر سقط للتحاليل الطبية

لaboratoire SEKKAT D'ANALYSES MEDICALES

Dr. Mohamed SEKKAT
Médecin Biologiste

Biochimie - Hématologie - Virologie - Bactériologie - Parasitologie - Mycologie -
Immunologie - Hormonologie - Toxicologie - Biologie de la reproduction

Pvt du: 18/01/2022
Edition du : 18/01/2022
Dossier N° : 10A05557036
C.I.N : B142475

Mr JAMALI Said
Né(e) le :01/05/1952

PASSEPORT :



Page : 1/1

MOLECULAR DIAGNOSTIC

Valeurs Usuelles

COVID-19 (SARS-COV-2) BY RT-PCR

Specimen	:	NASOHARYNGEAL SWAB
Result	:	NEGATIVE : SARS-COV-2 RNA Not Detected
Prélèvement	:	Ecouvillon naso-pharyngé.
Résultat	:	NEGATIF : Absence de détection d'ARN de SARS-CoV-2

INTERPRETATION :

Note : Severe Acute Respiratory Syndrome
Coronavirus 2 (SARS-CoV-2) RNA Detection, is a qualitative PCR test.

Not Detected: Not detected indicates that SARS-CoV-2 RNA is either not present in the specimen or is present at a concentration below the assay's lower limit of detection. This result may be influenced by the stage of the infection and the quality of the specimen collected for testing. Repeat test if deemed necessary after 72 hours.

Detected: Detected indicates that SARS-CoV-2 RNA is present in this specimen. Results should be interpreted in the context of all available laboratory and clinical findings.

Presumptive Positive: Only one of multiple genes is detected. Low viral load possible.
Please send a repeat sample after 72- 96 hours and correlate clinically.

LABORATOIRE SEKKAT
D'Analyses Médicales
Dr. SEKKAT Med
Lot EL YOUSSEF II N° 12 Berrchid